

# Les 30 ans de l'article 12 de la convention internationale des droits de l'enfant

## La parole de l'enfant en justice.

Selon l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989,

« 1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ;

2. À cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale. »

Le droit consacré par l'article 12 est un des droits essentiels consacré par ce traité, parce que l'un des plus novateurs. Il a en effet contribué à ce que le mineur, de sujet passif, devienne un sujet actif de ses droits.

Trente ans après l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant, il s'agit de présenter un bilan sur l'effectivité de ce droit, selon une approche à la fois théorique et pratique, dans une démarche de droit comparé. Les débats seront concentrés sur l'audition du mineur dans les procédures judiciaires civiles et réuniront des universitaires et des professionnels, du Canada, de Belgique, des Pays-Bas et de France.

### Entrée libre

sous réserve des places disponibles

### Formation professionnelle permanente

- \* 90 € TTC (75 € TTC pour les praticiens ayant moins de cinq ans d'exercice)
- \* sur demande à l'inscription, délivrance d'une attestation de présence : 7 heures validées
- \* université de Bordeaux : n° de déclaration d'existence : 72 33 093 41 33 – Siret 130 018 351 00010 – APE : 8542Z
- \* chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Bordeaux, à expédier : Université de Bordeaux, CERFAPS, 16 avenue Léon Duguit, CS 50057, 33608 Pessac cedex



Universiteit  
Leiden



Inscription obligatoire avant le 22 novembre 2019  
exclusivement par courriel :  
[cerfap@u-bordeaux.fr](mailto:cerfap@u-bordeaux.fr)

# Les 30 ans de l'article 12 de la CIDE

29 novembre 2019 > 9h - 17h30

Pôle juridique et judiciaire, amphi Duguit  
35 place Pey-Berland, Bordeaux

*La parole de l'enfant en justice*



**CIDE30 ANS**  
CONVENTION INTERNATIONALE  
DES DROITS DE L'ENFANT



### Colloque international

Direction scientifique : Adeline Gouttenoire,  
professeure à la faculté de droit et  
science politique, directrice du CERFAPS  
et de l'Institut des mineurs  
du département Droit et transformations  
sociales, université de Bordeaux

### CERFAPS

Centre européen de recherches  
en droit des familles, des assurances,  
des personnes et de la santé

université  
de BORDEAUX

## Matinée

- 9h Accueil**  
🇫🇷 🇨🇦 Jean-Christophe Saint-Pau, professeur, Institut de sciences criminelles et de la justice (ISCJ EA 4601), doyen de la faculté de droit et science politique, université de Bordeaux
- 9h15 L'effectivité du droit de l'enfant d'être entendu en France**  
🇫🇷 🇨🇦 Geneviève Avenard, Défenseuse des enfants
- 9h45 Les dispositifs d'audition de l'enfant dans les différents États**  
🇳🇱 🇫🇷 Marielle Bruning, professeure de droit de la jeunesse, université de Leiden  
🇧🇪 🇫🇷 Thierry Moreau, professeur extraordinaire, université catholique de Louvain, avocat au barreau du Brabant Wallon  
🇨🇦 🇫🇷 Mona Paré, professeure agrégée, faculté de droit – section de droit civil, université d'Ottawa  
🇫🇷 🇫🇷 Caroline Siffrein-Blanc, maître de conférences, Aix-Marseille université, Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles (LDPSC EA 4690)
- 10h45 Pause**
- 11h Avant l'audition**  
🇧🇪 🇫🇷 Béatrice Chapaux, juge d'appel jeunesse et famille, cour d'appel de Bruxelles  
🇨🇦 🇫🇷 Marie-Christine Fournier, avocate, bureau d'aide juridique, Gatineau  
🇫🇷 🇫🇷 Samuel Lainé, juge aux affaires familiales, président de la chambre de la famille, tribunal de grande instance de Bordeaux, Blandine Mallevay, maître de conférences, université catholique de Lille, & Josiane Morel-Faury, avocate au barreau de Bordeaux, membre du Centre de recherche, d'informations et de consultations sur les droits de l'enfant (CRIC)  
🇳🇱 🇫🇷 Annette Olland, magistrate, cour d'appel de La Haye
- synthèse**  
🇧🇪 🇫🇷 Bernard De Vos, Délégué général des droits de l'enfant

**12h30 Déjeuner**

## Après-midi

- 14h Pendant l'audition**  
🇨🇦 🇫🇷 Émilie de Bellefeuille, avocate, contentieux du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, professeure à temps partiel, université d'Ottawa  
🇧🇪 🇫🇷 Béatrice Chapaux, juge d'appel jeunesse et famille, cour d'appel de Bruxelles  
🇫🇷 🇫🇷 Laurent Gebler, juge des enfants, tribunal pour enfants de Bordeaux, & Samuel Lainé, juge aux affaires familiales, président de la chambre de la famille, tribunal de grande instance de Bordeaux  
🇳🇱 🇫🇷 Annette Olland, magistrate, cour d'appel de La Haye
- synthèse**  
🇧🇪 🇫🇷 Bernard De Vos, Délégué général des droits de l'enfant
- 15h30 Après l'audition**  
🇳🇱 🇫🇷 Marielle Bruning, professeure de droit de la jeunesse, université de Leiden  
🇨🇦 🇫🇷 Émilie de Bellefeuille, avocate, contentieux du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, professeure à temps partiel, université d'Ottawa, & Marie-Christine Fournier, avocate, bureau d'aide juridique, Gatineau  
🇫🇷 🇫🇷 Blandine Mallevay, maître de conférences, faculté de droit, université catholique de Lille, titulaire de la chaire Enfance et familles, centre de recherche sur les relations entre le risque et le droit (C3RD), & Josiane Morel-Faury, avocate au barreau de Bordeaux, membre du Centre de recherche, d'informations et de consultations sur les droits de l'enfant (CRIC)  
🇧🇪 🇫🇷 Coline Moreau, chercheuse au centre interdisciplinaire des droits de l'enfant, doctorante, université d'Ottawa
- synthèse**  
🇧🇪 🇫🇷 Bernard De Vos, Délégué général des droits de l'enfant
- 17h Conclusions**  
🇫🇷 🇫🇷 Adeline Gouttenoire, professeure, université de Bordeaux, directrice du CERFAPS (EA 600) et de l'institut des mineurs, présidente de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance de la Gironde

